



**DEMANDE DE BRANCHEMENT
DEVERSEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES
ET/OU PLUVIALES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

1 – Identification – Renseignements sur l'immeuble à raccorder

NOM – PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
N° TELEPHONE : / / / / / / N° TELEPHONE PORTABLE : / / / / / /
AGISSANT EN QUALITE DE : _____ POUR LE COMPTE DE : _____
ADRESSE DE L'IMMEUBLE A RACCORDER : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ CADASTRE : SECTION : ____ N° PARCELLE : _____
TYPE D'IMMEUBLE : PAVILLON – IMMEUBLE COLLECTIF – LOCAL D'ACTIVITE – AUTRE (PRECISEZ) : _____
NOMBRE DE LOGEMENT(S) OU DE PIECES : ____ ANNEE DELIVRANCE PERMIS DE CONSTRUIRE : _____

2 – Je demande l'autorisation :

- De créer un branchement particulier au réseau public d'assainissement (branchement neuf à créer) et de déverser mes eaux usées domestiques vers le réseau public d'eaux usées.
- De me raccorder au réseau public d'assainissement (branchement déjà existant au réseau) et de déverser mes eaux usées domestiques vers le réseau public d'eaux usées à la date du Je prends rendez-vous avec le service SPAC pour la vérification au 05.19.09.00.16.
- De déverser mes eaux pluviales vers
- ◇ Le réseau public d'eaux pluviales – Mon débit de fuite autorisé est de : litres/secondes
 - ◇ Le caniveau par l'intermédiaire d'une gargouille

3 – Création de branchement :

Je m'engage à signaler à la Communauté de Communes tout changement d'activité au sein de ma propriété susceptible de modifier la qualité des déversements vers le réseau public.

La partie publique de branchement est réalisée à mes frais par l'entreprise de mon choix. **Voir paragraphe 4**

Frais à la charge du pétitionnaire

**Service Assainissement
Communauté de Communes de Noblat
Tél : 05.19.09.00.16 de 8h30 à 12h
spac@ccnobl.fr**

- Participation pour le **Financement de l'Assainissement Collectif PFAC : 1250€ net**

Raccordé domestique	Modulation	Raccordé assimilé domestique	Modulation	
Maison individuelle	1 PU	Usine, atelier, bureau, commerce	1 PU / 50 personnes	
Habitat groupé – logement	1 PU / logement	Hébergements (hôtels...)	1 PU / 3,5 résidents	
Lot de lotissement – logement	1 PU / lot	Café, restaurants	1 PU / 25 couverts ou places	
Habitat collectif – Studio / F1	0,5 PU	Hôpitaux, EHPAD	1 PU / 3 lits	
Habitat collectif – Autres	1 PU			

Si raccordé	Valeur en € de la PU	Si raccordé	Valeur en € de la PU
Raccordé = 1 PU	1 250	Raccordé = 5 PU	1 050
Raccordé = 2 PU	1 200	Raccordé = 6 PU	1 000
Raccordé = 3 PU	1 150	Raccordé = 7 PU	950
Raccordé = 4 PU	1 100	Raccordé = 8 PU et +	900

Fait le :

Le Propriétaire ou son mandataire, (signature)

4. Je fais réaliser un branchement par l'Entreprise de mon choix

- Réalisation d'un **devis de travaux** en consultant une ou plusieurs entreprises de mon choix.

Attention : ces entreprises disposeront des qualifications nécessaires pour effectuer un branchement d'assainissement et travailler sur domaine public. Qualifications demandées : Activité 5.

- Envoi à la **communauté de Communes – service Assainissement** - l'imprimé intitulé « Demande de Branchement- Déversement au Réseau Public d'Assainissement » **dûment complété** et je **joins à ma demande** :

- le **devis des travaux** respectant les prescriptions techniques qui suivent,
- les **qualifications de l'entreprise** que j'ai retenue
- le **plan côté indiquant la position des réseaux intérieurs d'assainissement sur ma propriété**
- la **position** du/des branchement(s) pour le(s)quel(s) je formule la présente demande
- s'il s'agit d'un branchement des **eaux pluviales**, je joins une **note de calcul hydraulique** justifiant que mon branchement respectera le débit de fuite qui m'a été imposé. Doivent figurer : la position du branchement, le calcul justifiant le volume de la rétention à construire pour une pluie décennale, le diamètre du branchement, les indications techniques concernant un éventuel limiteur de débit
- j'indique la **présence d'ouvrages spéciaux** : bassin de retenue des eaux pluviales, puits d'infiltration, drains, dispositifs de prétraitement...

Tout dossier incomplet sera retourné au pétitionnaire

5 – Prescriptions techniques

- **Diamètre du branchement** :
Branchement eaux usées : 125 mm
Branchement eaux pluviales : 160 mm – gargouille : 100 mm
- **Pente minimum d'un branchement gravitaire** :

Service Assainissement
Communauté de Communes de Noblat
Tél : 05.19.09.00.16 de 8h30 à 12h
spac@ccnobl.fr

3 % (3 cm/m). Pour une gargouille : respecter la pente du trottoir si celle-ci est inclinée vers le caniveau.

- **Matériau à utiliser pour un branchement :** PVC, CR8.

- **Dimension Regard de visite :**

Regard de 0.30 m PVC ou béton. Trappe d'accès en fonte C125 - Rond

- **Matériau à utiliser pour une gargouille :**

Tête, tuyau et sabot en fonte.

- **Mode de raccordement sur la canalisation publique :**

En règle générale : pas de branchement en chute, prévoir accompagnement jusqu'au radier.

Branchement d'eaux usées : par piquage direct sur la canalisation sans pénétration. Respecter une obliquité de 60 ° par rapport au sens de l'écoulement.

Branchement d'eaux pluviales : dans un regard de visite existant ou à créer.

- **Signalisation du branchement :**

Par un grillage avertisseur marron placé à 30 cm au-dessus du branchement.

Le branchement sera dans tous les cas étanche. Aucune infiltration ou exfiltration ne sera admise.

Des essais d'étanchéité pourront être imposés dans le cas du non-respect de la procédure de contrôle.

Les réfections de tranchées de branchement d'assainissement seront exécutées conformément aux dispositions du règlement de voirie en vigueur.

Il est demandé que les caractéristiques mécaniques de la structure de chaussée ou trottoir soient conservées après branchement ; soit au minimum une couche de fondation de 0.30 m de grave ciment sous les 0.05 m de béton bitumeux classique.